

PROGRAMME DE FORMATION
MAC PRAP 2S – Maintien et Actualisation des Compétences
Prévention des risques liés à l'activité physique
Secteur Sanitaire et Social

Public visé :

- Toute personne étant amenée à manipuler des charges ou ayant une activité physique dans le cadre de son emploi, titulaire du certificat PRAP 2S, délivré par le réseau CARSAT/INRS.

Prérequis d'accès à la formation :

- Etre titulaire du certificat PRAP 2S, depuis moins de 24 mois.

Objectifs de la formation :

- A l'issue de la formation, les participants auront consolidé leur capacité à se situer en tant qu'acteur PRAP dans l'organisation de la prévention dans l'entreprise, d'observer et d'analyser sa situation de travail en s'appuyant sur le fonctionnement du corps humain, afin d'identifier les différentes contraintes à la santé susceptibles d'être encourues ; et, ils pourront participer à la maîtrise du risque dans son entreprise et à sa prévention. Ils prolongeront la validité de leur certificat PRAP 2S de 24 mois.

Durée :

- 1 jour soit 7 heures.

Nombre de participants :

- Minimum 4 et maximum 10 participants par session.

Modalités pédagogiques :

- Apports théoriques,
- Echanges d'expérience,
- Exercices pratiques (observations, analyses, propositions d'amélioration à partir de grille de recherche).

Outils / Supports pédagogiques :

- Matériel pédagogique spécifique fourni par l'entreprise : 1 lit médicalisé pour 4 stagiaires, 1 fauteuil roulant à accoudoirs escamotables pour 4 stagiaires et tout matériel de transfert utilisé par les stagiaires dans le cadre de leur activité (disque pivotement, draps de glisse...), lève-personne, verticalisateur...

Modalités d'évaluation :

- Evaluation formative tout au long de la formation,
- Grille certificative individuelle du référentiel INRS,

Formalisation à l'issue de la formation :

- Attestation de la formation,
- Certificat acteur PRAP 2S.

Dates et lieux de la formation :

- A définir avec l'organisme de formation.

Contenu de la formation

- Présentation de la formation-action MAC PRAP, dans la démarche de prévention de l'entreprise, et des conditions de certification,
- Retour d'expérience des stagiaires – Analyse des points forts / points faibles de la démarche PRAP mise en œuvre.

Actualisation des compétences de l'acteur PRAP

- Les changements du référentiel,
- Rappel concernant les notions importantes en prévention (en fonction des besoins identifiés par le formateur ou les stagiaires pendant le retour d'expérience, certains de ces points seront abordés) :
 - La réglementation applicable et les Principes Généraux de Prévention,
 - Les différents acteurs de la prévention,
 - Le fonctionnement du corps humain et les différentes atteintes de l'appareil locomoteur, leur impact sur la santé,
 - Les facteurs de risque : biomécaniques, psychosociaux et individuels.

Echanges de pratiques

- La description de son activité et repérage des situations à risque liés à l'activité physique,
- Identification des risques potentiels et des causes d'exposition,
- Recherche des pistes d'amélioration des conditions de travail, à partir des causes identifiées en prenant en compte les Principes généraux de prévention,
- Principes d'aide à la manutention des personnes dans les situations professionnelles : évaluation du potentiel de la personne soignée ou aidée, règles à respecter dans leur mise en œuvre, déplacements naturels de la personne,
- Mise en pratique des principes avec le matériel : lit médicalisé, fauteuil, soulève-personne, disques...

Evaluations certificatives et Bilan de la formation

Réactualisation des connaissances

Le certificat acteur PRAP 2S est valable 24 mois. Avant la fin de la période de validité, le stagiaire doit suivre et valider une session de maintien et d'actualisation de ses compétences pour prolonger la validité de son certificat de 24 mois.